

Évaluation annuelle des résultats du plan de lutte de l'école contre la violence et l'intimidation

École : à l'Orée-des-Bois - 039

Date : 10 juin 2019

Rappel des défis et des objectifs priorités pour l'année scolaire 2018-2019	
Au regard des actions, des facteurs de protection de l'école (à développer, consolider ou maintenir)	Au regard des manifestations (ex. : actes de violence, sentiment de sécurité)
<p>Maintien d'une situation saine et non-problématique.</p> <p>Augmenter le sentiment de sécurité des élèves à l'école et sur la cour d'école.</p> <p>Encourager les élèves à dénoncer les actes d'intimidation ou de violence dont ils sont victimes ou témoins plutôt que d'utiliser leurs parents pour le faire à leur place.</p> <p>Intervenir auprès des élèves qui emploient un langage violent, qui posent des gestes violents ou qui manifestent des comportements en lien avec l'intimidation.</p>	<p>Agir avec fermeté et diligence lorsque des situations sont observées ou dénoncées.</p> <p>Former le personnel sur l'intervention de l'adulte témoin, notamment chez le personnel en service direct à l'élève et les surveillantes du dîner.</p> <p>Développer davantage les habiletés en résolution de conflit chez les élèves.</p>



Mise en œuvre des moyens

Est-ce que les moyens identifiés ont été mis en place tels que planifiés pour :

Les mesures de prévention : oui /non pourquoi?

Les modalités de signalement et de consignation : oui/non pourquoi?

Les mesures éducatives et de sanction : oui/non pourquoi?

Les mesures de soutien : oui/non pourquoi?

Préscolaire -Atelier de sensibilisation aux différences* : “Et l’on cherchera la Tortue.”*

1^{er} cycle -Atelier sur l’estime de soi* : “Je prends ma place” (1^{ère}) et “Je me reconnais” (2^e)

-Atelier sur la différence

2^e cycle -Conseil de coopération.

-Atelier de prévention et de sensibilisation à l’intimidation*

3^e cycle -Atelier sur la cyberintimidation* (5^e)

-Ateliers “Gang de choix”, “Et toi qui es-tu? ” * (6^e) et ateliers sur la loi des jeunes contrevenants (MAVN)

*Certains ateliers relevaient de l’AVSEC, d’autres de nos TES école.

Au début de l’année scolaire, tous les élèves ont été rencontrés dans les classes par la direction de l’école afin de bien mettre en évidence ce qu’il faut éviter de faire en lien avec la violence et l’intimidation mais aussi ce qu’il convient de faire le cas échéant. Un rappel général du contenu du code de vie a été fait par la même occasion. En ce qui concerne les parents, ces derniers peuvent consulter le résumé du plan de lutte à leur intention dans l’agenda de leur enfant. Dans tous les cas, les concepts de violence et d’intimidation ont été éclaircis avec eux à moment ou un autre durant l’année.

Diffusion du plan de lutte et des stratégies d’intervention auprès de tout le personnel de l’école.

Une éducatrice spécialisée a été nommée porteur de ce dossier et a assisté aux rencontres prévues à cet effet par le SRÉ pour ensuite en rendre compte à la direction et au comité responsable de ce dossier à l’école.



Signalements :

Tous les signalements ont été traités en-dedans de 24 heures par la direction ou en tandem par la direction et la TES. La consignation des évènements et des interventions s'est faite avec l'outil informatisé MÉMO.

Tous les parents des élèves concernés (victimes, intimidateurs ou témoins) ont été informés de la situation par lettre et/ou par téléphone.

Les sanctions prévues au code de vie ont été appliquées.

Le suivi et le soutien nécessaire, selon le cas, ont été prodigués par la direction ou en tandem par la direction et la TES.

Les difficultés rencontrées :

D'amener le personnel à utiliser l'outil MÉMO afin de consigner les actes répréhensibles, les actions posées. Cela n'est pas dans leurs habitudes. Nous allons poursuivre dans cette voie l'an prochain.

D'amener le personnel à se communiquer les interventions posées en lien avec un cas ou un autre.

De faire connaître le plan de lutte. Peu connu des intervenants école et des parents.

De poursuivre la surveillance active sur la cour par tous les types d'intervenants.

Les éléments facilitants :

Vigilance des enseignants et éducatrices

Bonne communication avec les parents (surtout avec le courriel)

Nous avons une super équipe de professionnels, TES

La rapidité d'intervention et le suivi fait auprès des parents a suscité beaucoup de satisfaction auprès des victimes et de leurs parents.



L'impact des actions mises en place

Chez le personnel	Chez les élèves	Dans nos relations avec les parents	Dans nos relations avec les partenaires
<p>(Notamment les relations entre le personnel et entre le personnel et les élèves)</p> <p>En-dehors du suivi que fait la direction avec les titulaires et les autres membres du personnel que les cas concernent, il y a peu d'impact noté. Comme il s'agit de cas isolés et rares, le personnel s'appuie davantage sur la direction et la TES pour régler la situation.</p>	<p>(Notamment les relations entre les élèves et entre les élèves et le personnel)</p> <p>Le nouveau système maison SCP n'est pas appliqué uniformément par tous les intervenants. Lorsque les élèves se font reprendre pour certains comportements, en général, ils collaborent bien.</p>	<p>Les parents n'ont pas hésité à faire eux-mêmes leurs démarches auprès de la direction pour dénoncer la situation de leur enfant. Ces derniers se sont montrés très satisfaits et reconnaissants pour les interventions faites auprès de leur enfant et le suivi fait auprès d'eux.</p>	<p>Étant donnée une situation particulière en 6^e année à la fin de l'année, les Mesures Alternatives de la Vallée du Nord ce sont rapidement mobilisées pour nous offrir gratuitement les ateliers.</p>



Commission scolaire
de la Rivière-du-Nord

Recommandations

Tenir compte des recommandations dans l'actualisation de votre plan de lutte.

Comme la situation n'est pas problématique à l'école et que les cas signalés ont été résolus rapidement, il faut poursuivre nos actions pour garder le climat de l'école et le sentiment de sécurité général à son meilleur. Une école bienveillante, saine et sécuritaire = facteur de réussite.

Nous allons poursuivre notre travail sur VCA. Une formation en août est déjà prévue pour tout le personnel. Nous devons poursuivre le travail d'équipe pour avoir une compréhension commune des attentes envers les élèves et de l'utilisation ou l'application de différents outils (MÉMO, billet bleu de communication, VCA, conséquences graduées).

S'entendre sur l'utilisation du billet bleu et y apporter les modifications nécessaires.

En ce qui concerne nos élèves, nous poursuivrons avec eux la modélisation des comportements attendus. En lien avec les gestes de violence et d'intimidation, nous poursuivrons avec nombre d'ateliers portant sur les habiletés sociales et jeux supervisés sur la cour. Le tout sera donné par nos deux TES et AVSEC.

L'évaluation du plan de lutte de l'école à l'Orée-des-Bois a été approuvée par le Conseil d'Établissement le 10 juin 2019.